

Paris, le 23 juin 2014

**Communiqué :**  
**Ecotaxe : la FNAUT déplore le recul du gouvernement**

*Le principe de l'écotaxe est maintenu. Plus lisible, la taxe est recentrée sur les poids lourds effectuant de longs parcours de transit. Mais le réseau routier taxé est beaucoup trop restreint et le produit brut de la taxe (hors rémunération d'Ecomouv) est ramené de plus d'un milliard d'euros par an à 500 millions : le produit net sera maigre, moins de 300 millions...*

**Un impact limité sur le trafic routier**

De multiples avantages ont été accordés récemment au transport routier : investissements routiers, baisse de la taxe à l'essieu (de 50 millions par an) et de la taxation du gazole (de 150 millions), autorisation générale de circulation des 44 tonnes (qui implique 400 millions de coûts annuels supplémentaires d'entretien de la voirie), suppression de la subvention annuelle de l'Etat à Réseau Ferré de France pour le transport du fret (135 millions).

La mise en place de l'écotaxe devait corriger la sous-tarifcation routière, donc inciter les chargeurs à optimiser le chargement des camions et à utiliser davantage le rail et la voie d'eau, comme on l'a observé en Suisse et en Allemagne.

Sa restriction à 4 000 km de routes nationales et départementales au lieu de 15 000 diminuera fortement son impact. Des axes majeurs de transit sont exonérés, en particulier : France-Italie, Languedoc-Espagne, la RN 10 dans les Landes, l'A75, la RN 12 Paris-Bretagne,...

**Une décision punitive**

Trois catégories de Français sont lourdement pénalisées par le recul du gouvernement face aux milieux routiers et aux « bonnets rouges » bretons :

- les usagers des transports qui attendent avec impatience la réalisation de la centaine de projets de transports urbains et la modernisation du réseau ferré qui devaient être financés par l'écotaxe ;
- les riverains, soumis aux nuisances des poids lourds, des grands axes routiers dont la taxation n'était pas envisagée ou est abandonnée ;
- les automobilistes et les contribuables qui, à leur insu, subventionnent largement le transport routier de marchandises.

*Cette écotaxe très allégée décrédibilise par ailleurs le projet de loi de programmation sur la transition énergétique présenté trois jours plus tôt par le gouvernement.*

Contact presse :

- Jean Sivardière, président de la FNAUT, tél. 04 76 75 23 31
- Gilles Laurent, vice-président de la FNAUT, tél. 06 01 88 97 19